



**BASEBALL**  
**CANADA**  
**CHAMPIONNATS**

# **Guide du participant**

## **(PERSONNEL DE L'ÉQUIPE)**

# **Édition 2025**

© Fédération canadienne de baseball amateur

En cas de divergence entre les versions anglaise et française du Guide du participant à Baseball Canada 2025, la version anglaise prévaudra.

Version : 17 mars 2025

Canada 



**Modifications**

17 mars 2025

Modification de la page 12 du tableau du championnat afin d'assurer la cohérence avec la possibilité d'un 4<sup>e</sup> entraîneur dans le document Règles et règlements.

Modifications grammaticales.

## **Un message de notre Président**

Au nom du Conseil d'administration, du personnel et de tous les membres de Baseball Canada, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à ce championnat de Baseball Canada.

Le comité organisateur a tout mis en œuvre afin de s'assurer que votre séjour sera des plus agréables. Je suis convaincu que les joueurs, entraîneurs et arbitres retourneront à la maison avec de nombreux souvenirs de ce championnat.

Votre talent, votre détermination et votre esprit sportif vous ont amené jusqu'ici et ces qualités vous guideront ensuite peu importe le chemin que vous choisirez dans la vie.

Le comité des championnats de Baseball Canada a mis tous les efforts afin que ce guide vous soit utile. Notre objectif est de répondre à la majorité de vos questions et de vous familiariser avec le format et les procédures de ce championnat.

Je vous souhaite à tous le succès tant mérité à ce championnat.

En espérant que vous pourrez profiter pleinement de cette expérience enrichissante.

Sincèrement,

A handwritten signature in cursive script that reads "Jason Dickson".

Jason Dickson  
Président  
Baseball Canada

# Contenu

---

## ***Première partie: Informations générales***

---

- 1. Introduction***
- 2. Baseball Canada***
- 3. Partenaires provinciaux***
- 4. Les championnats***

## ***Deuxième partie: Qualification & Éligibilité***

---

- 1. Qualification des équipes***
- 2. Éligibilité:***
  - Joueur***
  - Entraîneur***
  - Soigneur***
  - Chef de Mission ou gérant administratif***

## ***Troisième partie: Participants***

---

- 1. Membres de l'équipe***
  - Personnel***
  - Gérant administratif/chef de Mission***
  - Personnel d'entraîneur***
  - Entraîneur chef ou gérant***
  - Entraîneurs adjoints***
  - Quatrième entraîneur optionnel***
  - Autre membre du personnel***
  - Soigneur***
  - Joueurs***
- 2. L'organisation hôte***
  - Le comité organisateur***
  - Le personnel de l'événement***
  - Le personnel de la sécurité***
- 3. Officiels de Baseball Canada***
  - Représentant de Baseball Canada***
  - Officiels***
  - Superviseur des arbitres***
  - Arbitres***
- 4. Personnel de Baseball Canada***

## ***Quatrième partie: Avant le championnat***

---

- 1. Arrangements pour le transport***
- 2. Date limite d'arrivée***
- 3. Envoi des alignements***
- 4. Le calendrier***

## ***Cinquième partie: Au championnat***

---

- 1. Discipline***
- 2. Arrivée***
- 3. Transport local***
- 4. Repas***
- 5. Hébergement***
  - Hôtel/Motel/Dortoir***
- 6. Banquet***
- 7. Règlements***
- 8. Réunion pré-championnat***
- 9. Calendrier***
- 10. Procédures de parties***
  - Temps de début de partie***
  - Temps désigné pour le début d'une partie***
  - Journée de pluie***
- 11. Procédures de protêt***
- 12. Cérémonies***
- 13. Relations avec les médias***
- 14. Communiquer un problème***

## ***Sixième partie: Après le championnat***

---

- 1. Évaluation suivant l'événement***
- 2. Retour à la maison***
- 3. Date limite de départ***

## **CONTENU (suite)**

### **Annexes**

---

- A: Informations**
  - Baseball Canada et associations provinciales**
  - Comités organisateurs des championnats de Baseball Canada**
- B: Exemple de structure d'un comité organisateur**
- C: Politique de discipline et plaintes de Baseball Canada**
- D: Règlements**
- E : Politique de condition météorologique extrême de Baseball Canada**

# ***PARTIE 1:***

## ***INFORMATIONS GÉNÉRALES***

***INTRODUCTION***

***BASEBALL CANADA***

***PARTENAIRES PROVINCIAUX***

***LES CHAMPIONNATS***

# Introduction

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux

Depuis plusieurs années, les championnats de Baseball Canada ont attiré quelques-uns des meilleurs talents de baseball de partout au pays. Les joueurs de baseball canadiens ont adoré l'expérience qui restera en mémoire toute leur vie alors que les villes canadiennes ont démontré leurs talents en organisation d'événements année après année. Afin d'aider à continuer la tradition de ces événements, Baseball Canada a développé ce guide pratique; répondant ainsi à des questions sur l'organisation et en procurant des détails sur différents aspects des championnats de Baseball Canada.

Le but de ce guide est de rendre les informations plus accessibles pour les participants aux championnats réunissant toutes les informations en un seul document. Pour tout ce qui n'est pas dans ce document, vous trouverez les contacts nécessaires pour vous fournir les réponses à vos questions de façon rapide et facile.

Tout au long du document, des extraits **Règlements des championnats de Baseball Canada** ont été inclus afin de vous introduire à certaines procédures plus formelles et à des lignes directrices impliquées dans les championnats de Baseball Canada. Ces extraits vous seront présentés dans le format suivant :



## Section 2.4 Tabac

L'utilisation des produits de vapoteuse (cigarette électronique) et de tous les produits du tabac, incluant le tabac à chiquer, par les participants sur le terrain (joueurs, entraîneurs, gérants, arbitres, etc.) est interdite à toutes les compétitions sanctionnées par Baseball Canada. Toute offense à ce règlement amène l'expulsion de la partie.

Section et titre

Description du règlement

Dans certains cas, des extraits de d'autres documents sont inclus. Lorsqu'un document autre que les **Règlements des championnats de Baseball Canada** est en référence, il est identifié (ex. **Règlements officiels du baseball.**)

De plus, au début de chaque section, une personne contact à Baseball Canada, responsable de ce dossier de même que son adresse de courriel vous sont présentées. Le numéro de téléphone de Baseball Canada est le même pour tous les membres du personnel et sont inclus dans la section **Contacts.**

# **Baseball Canada**

---

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux  
(kmcintosh@baseball.ca)

## **NOTRE MANDAT**

Baseball Canada est l'organisation régissant le baseball au Canada par les 10 associations provinciales ayant contribué à la création de Baseball Canada et travaillant pour l'avancement du baseball au Canada.

Baseball Canada est chapeauté par l'Association Internationale de Baseball afin de développer pour le développement du baseball au Canada et pour représenter le Canada lors des compétitions internationales.

Le Gouvernement du Canada reconnaît Baseball Canada comme l'organisme régissant le baseball amateur au Canada.

- Patrimoine Canada et sa division de Sport Canada reconnaît Baseball Canada comme l'organisme représentant le baseball et est éligible pour le financement,
- Revenu Canada reconnaît Baseball Canada comme la seule association amateur enregistrée au Canada (RCAAA) pour le baseball au Canada, et accorde à Baseball Canada le statut d'organisme de charité. De plus, Baseball Canada a plein droit de vote comme membre de l'Association Olympique Canadienne; responsable de la composante baseball pour les équipes canadiennes aux Jeux Olympiques et aux Jeux Pan-Américains.

## **VISION**

### **NOTRE FUTUR**

Être un leader mondial en baseball par la poursuite de l'excellence, de la qualité du développement et de l'innovation.

## **MISSION**

### **NOTRE MISSION**

De développer, promouvoir et fournir les opportunités et expériences permettant aux individus de maximiser leur potentiel pour devenir les leaders de demain.

# ***Partenaires de baseball provinciaux***

---

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux  
(kmcintosh@baseball.ca)

Tel que mentionné précédemment,

Baseball Canada est l'organisation régissant le baseball au Canada par les 10 associations provinciales ayant contribué à la création de Baseball Canada et travaillant pour l'avancement du baseball au Canada.

Les dix associations provinciales de baseball, nommées

- Baseball Alberta
- Baseball C-B
- Baseball Nouveau Brunswick
- Baseball Nouvelle Écosse
- Baseball IPE
- Baseball Québec
- Baseball Manitoba
- Baseball Terre-Neuve
- Baseball Ontario
- Saskatchewan Baseball

sont des joueurs clés pour les championnats de Baseball Canada. Les associations provinciales de baseball envoient leurs équipes aux championnats et supportent toutes les propositions de demande de championnats. Bref, il n'y aurait pas de championnats canadiens sans la présence des provinces.

Pour quelques championnats de Baseball Canada, chaque province envoie une équipe alors que pour d'autres, chaque région reconnue par Baseball Canada nommée envoie une équipe.

- Région Atlantique      Nouveau Brunswick, Terre-Neuve, Nouvelle Écosse et Île du Prince Édouard
- Région CB              Colombie britannique
- Région Ontario        Ontario
- Région Québec        Québec
- Région Prairies        Alberta, Manitoba et Saskatchewan

Pour plus de détails sur les associations provinciales de baseball, consulter la liste de contacts à ***l'Annexe A***.

# Les Championnats

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux  
(kmcintosh@baseball.ca)

Baseball Canada a un total de neuf championnats chaque été. Ils sont :

- Coupe Baseball Canada
- Championnat national 13U
- Championnat national 16U féminin
- Championnat national 15U – Coupe Ray Carter
- Championnat national 18U
- Championnat national 22U
- Championnat National 19U féminin
- Championnat national sénior masculin
- Championnat national sénior féminin

Les dates des futurs championnats ont été déterminées de la façon suivante :

Coupe Canada	13U	Coupe Ray Carter	16U Féminin	18U	22U	19U Féminin	Senior Masculin	Féminin
10 au 16 août (Jeux du Canada)	21 au 24 août	21 au 24 août	18 au 24 août (Jeux du Canada)	14 au 17 août	7 au 10 août	31 juillet au 3 août	21 au 24 août	7 au 10 août

## LA COUPE BASEBALL CANADA

La Coupe Baseball Canada est l'événement phare de Baseball Canada. La compétition permet de mettre en valeur les meilleurs athlètes de 17 ans et moins de partout au Canada. Dix équipes provinciales de 20 joueurs<sup>1</sup> et 3 entraîneurs<sup>2</sup> (plus un membre de personnel) compétitionnent pour le titre et, plus important, sont regardés par des dépisteurs amateurs et professionnels.

Ce championnat a été créé en 1989 afin d'aider Baseball Canada à choisir l'équipe représentant le pays au championnat du monde junior. La Coupe est aussi utile pour les besoins suivants : sélection des joueurs pour le camp d'entraînement et pour l'équipe nationale ; évaluation pour d'éventuels joueurs de l'équipe nationale ; évaluation des entraîneurs provinciaux et identification des entraîneurs potentiels ; et l'évaluation des arbitres.

Chaque province a sa propre méthode pour sélectionner les athlètes en vue de la Coupe Baseball Canada. Certaines utilisent des camps d'essai alors que d'autres participent à des compétitions préparatoires.

Toutes les provinces doivent y participer.

	Coupe Baseball Canada*
Âge	17 ans et moins
Équipes participantes	10
Grandeur des équipes	24
(joueurs+entraîneurs+personnel)	(20+3+1)
Événement annuel depuis	1989

Pour les règlements complets, svp vous référer au livre de règlements de Baseball Canada incluant une section avec le contenu canadien. Pour plus d'informations sur la Coupe Baseball Canada, consulter l'**Annexe B**.

<sup>1</sup> Pour la Coupe Canada, les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Alberta, Saskatchewan et Manitoba peuvent aligner deux joueurs qui n'auront pas atteint l'âge de 19 ans au cours de l'année civile en cours. L'équipe classée avant-dernière du classement peut utiliser un joueur supplémentaire dépassant la limite d'âge, pour un total de trois. L'équipe classée dernière du classement peut utiliser deux joueurs supplémentaires dépassant la limite d'âge, pour un total de quatre.

<sup>2</sup> L'ajout d'un quatrième entraîneur, optionnel, est permis aux frais de l'équipe.

## LES AUTRES CHAMPIONNATS DE BASEBALL CANADA

Tel que mentionné précédemment dans cette section, en plus de la Coupe Baseball Canada, Baseball Canada organisent huit autres championnats annuellement.

	<b>16U féminin</b>	<b>13U</b>	<b>Coupe Ray Carter</b>
Âge	16 ans et moins <sup>3</sup>	13 ans et moins <sup>4</sup>	15 ans et moins <sup>5</sup>
Grandeur des équipes (joueurs+entraîneurs+ personnel)	Les équipes dans ces 3 championnats sont composées de 22 membres (18 joueurs, 3 entraîneurs <sup>6</sup> et un membre de personnel)		
Grandeur du terrain :			
- Distance des buts	80'	70'	80'
- Distance du lanceur	54'	48'	54'

	<b>18U</b>	<b>19U Féminin</b>	<b>Senior Masculin</b>	<b>Senior Féminin</b>	<b>22U Masculin</b>
Âge	18 ans et moins <sup>7</sup>	19 ans et moins <sup>8</sup>	Ouvert	Ouvert	22 ans et moins
Grandeur des équipes (joueurs+entraîneurs+ personnel)	22 (18+3 <sup>6</sup> +1)	22 (18+3 <sup>6</sup> +1)	25 (21+3 <sup>6</sup> +1)	22 (18+3 <sup>6</sup> +1)	22 (18+3 <sup>6</sup> +1)
Grandeur du terrain :					
- Distance des buts	90'	90'	90'	90'	90'
- Distance du lanceur	60'6"	60'6"	60'6"	60'6"	60'6"

Les joueuses peuvent participer aux compétitions masculines si elles ont un an de plus que l'âge requis pour les hommes indiqué ci-dessus.

Pour les règlements de jeu complets, svp référer au livre de règlements de Baseball Canada dans la section canadienne.

<sup>3</sup> Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario 2, Québec 2 et Colombie-Britannique 2 peuvent aligner trois joueuses qui n'auront pas atteint l'âge de 18 ans au cours de l'année civile en cours.

<sup>4</sup> Les trois dernières équipes au classement du groupe B peuvent aligner deux joueurs surclassés. Si la province hôte figure parmi les trois dernières équipes, l'équipe hôte est également autorisée à aligner deux joueurs surclassés. Un joueur surclassé peut avoir au maximum un an de plus.

<sup>5</sup> Les trois dernières équipes au classement du groupe B peuvent aligner deux joueurs surclassés. Si la province hôte figure parmi les trois dernières équipes, l'équipe hôte est également autorisée à aligner deux joueurs surclassés. Un joueur surclassé peut avoir au maximum un an de plus.

<sup>6</sup> L'ajout d'un quatrième entraîneur, optionnel, est permis aux frais de l'équipe.

<sup>7</sup> Toutes les équipes peuvent utiliser trois joueurs surclassés et les trois dernières au classement du groupe B ont la possibilité d'utiliser un total de cinq joueurs surclassés. Si la province hôte figure parmi les trois dernières équipes, l'équipe hôte est également autorisée à utiliser cinq joueurs surclassés. Un joueur surclassé peut avoir au maximum un an de plus.

<sup>8</sup> Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Saskatchewan, Manitoba, Ontario 2, Québec 2, Colombie-Britannique 2 peuvent faire appel à trois joueuses qui n'ont pas atteint l'âge de 22 ans au cours de l'année civile en cours. L'Île-du-Prince-Édouard peut en faire appel à quatre.

# ***DEUXIÈME PARTIE:***

## ***QUALIFICATION & ÉLIGIBILITÉ***

### ***QUALIFICATION DES ÉQUIPES***

***DÉTERMINATION DES ÉQUIPES  
GARANTIS DE PERFORMANCE  
ALIGNEMENTS***

### ***ÉLIGIBILITÉ***

***JOUEUR  
ENTRAÎNEUR  
SOIGNEUR  
CHEF DE MISSION OU GÉRANT ADMINISTRATIF***

# Qualification des équipes

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux  
(kmcintosh@baseball.ca)

## DÉTERMINATION DES ÉQUIPES

Chaque championnat de Baseball Canada est opéré comme un événement orienté sur les provinces.

Dans chacun des cas, la méthode utilisée pour déterminer le représentant de la province aux différents championnats est entièrement à la discrétion de la province ou de la région.

Parmi les méthodes utilisées, on retrouve :

- Championnat provincial (ou régional) :
  - Plus tôt au cours de la même saison ;
  - À la fin ou près de la fin de la saison précédente ;
- Sélection d'une équipe des meilleurs joueurs lors d'un tournoi spécial ;
- Camp de sélection des meilleurs joueurs lors d'un camp de sélection ;

Comme c'est une responsabilité provinciale, plus d'informations sont disponibles à votre association provinciale (voir liste de contacts à l'annexe A).

## GARANTIES DE PERFORMANCE



### SECTION, 1.1

Engagement pour  
le championnat

#### Garanties de performance:

##### a) Responsabilité financière:

*Chaque association provinciale de baseball doit faire parvenir au bureau de Baseball Canada à Ottawa une lettre de responsabilité financière couvrant toutes les équipes prenant part aux championnats de Baseball Canada. Cette lettre restera en force d'une année à l'autre à moins d'un avis écrit. La lettre de responsabilité financière rend l'association provinciale responsable financièrement de tout dommage ou autre coût causé par les équipes de la province en question.*

##### b) Présence :

*Chaque année, le ou avant le 30 novembre, chaque province doit aviser Baseball Canada par écrit de son intention de participer ou non aux différents championnats de Baseball Canada pour l'année suivante. Il est très important de rester en contact étroit avec le bureau de votre association provinciale dans les jours précédant le championnat. Il est recommandé de demander une copie de toutes les communications entre l'association provinciale et le bureau de Baseball Canada ou l'hôte. Vous devez également fournir une copie de vos communications avec ces groupes à votre association provinciale.*

Exigences de présence des provinces :

<b><u>Provinces</u></b>	<b><u>Championnats obligatoires</u></b>
Colombie-Britannique Ontario Québec	<b>Participer au 16U féminin et Coupe Baseball Canada</b>
Nouveau-Brunswick Terre-Neuve et Labrador Nouvelle-Écosse Île-du-Prince-Édouard Alberta Manitoba Saskatchewan	<b>Participer à la Coupe Baseball Canada</b>

Il est très important de rester en contact étroit avec votre association provinciale dans les jours précédant l'événement. Il est suggéré de demander une copie de toutes les communications entre votre province et Baseball Canada ou l'organisation hôte. Vous devriez aussi fournir une copie des communications que vous avez à votre association provinciale.

## ALIGNEMENTS



### **SECTION, 1.2 RÈGLEMENTS D'ÉLIGIBILITÉ**

#### 1.5 Alignements:

- (a) L'alignement final de l'équipe doit être approuvé par la province et envoyé à Baseball Canada neuf (9) jours avant la première partie au programme du championnat.
  - (b) Les fédérations provinciales doivent fournir la liste des joueurs suspendus à Baseball Canada au début du championnat.
  - (c) L'alignement doit comprendre tous les éléments requis inscrits sur le formulaire fourni par Baseball Canada.
  - (d) L'alignement, envoyé par voie électronique par les provinces, est le seul document requis comme preuve d'éligibilité pour représenter la province au championnat.
- À défaut de respecter ce qui est inscrit au paragraphe (a), la province sera assujettie à une amende de 500 \$ payable à Baseball Canada.
  - Les changements aux numéros de chandails suivant la réunion pré-championnat peuvent, à la discrétion du représentant de Baseball Canada, résulter à une amende de 50 \$ à la Fédération provinciale, payable à Baseball Canada



# Éligibilité

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux  
(kmcintosh@baseball.ca)

## ÉLIGIBILITÉ DES JOUEURS



**SECTION,  
1.2  
RÈGLEMENTS  
D'ÉLIGIBILITÉ**

### 1.2 Règlement d'éligibilité:

#### Athlètes:

(i) Seuls les athlètes amateurs ont accès aux championnats sanctionnés de Baseball Canada. Un joueur de baseball amateur est défini par son implication ne constituant pas sa source première de revenus.

Un ex-athlète professionnel qui retrouve son statut amateur peut participer à un championnat de Baseball Canada. C'est la responsabilité du Gérant Opérations Baseball de Baseball Canada de réintégrer un athlète comme amateur. Tout professionnel voulant retrouver son statut amateur doit compléter le formulaire à cet effet fourni par Baseball Canada. Le formulaire doit ensuite être soumis au plus tard le 1er juillet de l'année courante, à l'association provinciale concernée et ensuite au Gérant Opérations Baseball de Baseball Canada qui prendra la décision finale. Pour être éligible à la réinstallation, un individu doit avoir été libéré par ou avoir pris sa retraite d'une équipe professionnelle et être sans contrat professionnel pour une période d'au moins 30 jours. La copie de la libération doit être envoyée à Baseball Canada par l'équipe professionnelle. La décision du gérant des opérations baseball est finale et ne peut être portée en appel.

Les questions concernant le statut amateur doivent être adressées le plus rapidement possible à Baseball Canada car l'acquisition des documents nécessaires peut prendre du temps.

- (b) Un athlète participant à un championnat de Baseball Canada doit être citoyen canadien ou être un résident à temps complet au Canada au 15 septembre de l'année précédente.
- (c) Un joueur ne peut pas être inscrit dans deux provinces en même temps.  
 Tout joueur qui déménage vers une autre province après le 1<sup>er</sup> juin de la saison en cours doit obtenir une libération de sa province originale avant de devenir éligible pour sa nouvelle province.
- (d) Un étudiant allant à l'école dans une province autre que celle de sa résidence permanente peut représenter sa province natale ou la province de sa résidence temporaire. L'individu impliqué doit indiquer par écrit sa province au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année en cours. Cela est sujet à l'approbation de l'association provinciale impliquée et de Baseball Canada. Une fois qu'une telle déclaration a été faite par un individu et accepté par l'association provinciale impliquée et par Baseball Canada, cet individu ne sera pas éligible à jouer pour aucune équipe lors des finales provinciales de la province pour laquelle il s'est désisté.
- (e) Une athlète féminine peut participer à un championnat féminin avec une autre province que celle de sa résidence avec permission des deux provinces et de Baseball Canada.
- (f) Si Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Édouard, Alberta, Saskatchewan ou Manitoba ne participent pas au championnat Canadien 13U, un athlète de ces provinces peut participer avec une des autres provinces. La permission de jouer est requise des deux provinces et de Baseball Canada.
- (g) Un joueur Senior, femme Senior ou 22U homme doit être membre de l'association provinciale qu'il représente, et un résident de cette province au 1<sup>er</sup> juillet. La seule exception à l'obligation de résider dans la province est si : une province n'envoie pas d'équipe au championnat Senior masculin ou féminin ou 22U. Dans ce cas, les joueurs de la province n'envoyant pas d'équipe peuvent jouer pour une autre province s'ils ont joué dans une ligue inter-provinciale avec cette province pendant la saison. Les joueurs 22U peuvent jouer pour l'équipe de leur province au championnat, même si cette équipe joue pour une autre province en raison de la règle de la ligue inter-provinciale qui existe.

## ÉLIGIBILITÉ DES ENTRAÎNEURS



### 1.3 Entraîneurs:

(h) Seuls les entraîneurs rencontrant les exigences suivantes

<u>Championnat</u>	<u>Certification des entraîneurs</u>
Senior masculin	Tous les entraîneurs doivent avoir le module initiation
22U féminin 19U féminin 18U	Un entraîneur certifié 16+ Autres entraîneurs formés 16+  <b>Au 19U féminin and 22U féminin, chaque équipe doit avoir au moins une femme sur l'équipe d'entraîneurs.</b>

ibles pour les championnats nationaux.

**SECTION, 1.3**  
**RÈGLEMENTS**  
**D'ÉLIGIBILITÉ -**  
**ENTRAÎNEURS**

Coupe Baseball Canada (voir Jeux du Canada 2025)	<p>Si une équipe de quatre entraîneurs :</p> <p>1 Comp-Dev certifié  2 Comp-Dev formé  1 16+ certifié (éligible pour un an seulement)</p> <p>Si une équipe de trois entraîneurs :</p> <p>1 Comp-Dev certifié  1 Comp-Dev formé  1 16+ certifié (éligible pour un an seulement)</p>
Jeux du Canada 2025 (masculine et féminin)	<p>Tous les entraîneurs-chefs Comp-Dev certifiés</p> <p>Tous les assistant Comp-Dev formés</p>
16U féminin (voir Jeux du Canada 2025)	<p>Un entraîneur certifié 15U  Autres entraîneurs formés 15U</p>
15U masculin (Coupe Ray Carter)	<p><b>Au 16U féminin, chaque équipe doit avoir au moins une femme sur l'équipe d'entraîneurs</b></p>
13U	<p>Un entraîneur certifié 13U  Autres entraîneurs certifiés 13U</p>

Tout le PERSONNEL participant à un championnat national devra suivre l'apprentissage en ligne sur le sport sécuritaire et se conformer avec les règles sur le sport sécuritaire requises dans leur province.

Les noms des entraîneurs, en plus de leur numéro de certification du PNCE, doivent être inclus dans l'alignement. Tous les entraîneurs doivent pouvoir prouver leur certification pendant le championnat. Les membres de l'équipe qui ne possèdent pas la certification requise seront retirés de la liste.

Une province peut identifier un entraîneur comme « entraîneur en développement ». Ces coachs ne peuvent être « entraîneur en développement » que pendant un an. Un « entraîneur en développement » doit être un entraîneur certifié de 16+. Si l'entraîneur devait revenir pour une 2<sup>e</sup> année à la Coupe Canada, il devra satisfaire aux exigences Comp-Dev.

Un entraîneur de 14 ou 15 ans pourra seulement être entraîneur au championnat 13U.

Un entraîneur ne peut figurer que sur une seule liste par championnat. Cette règle s'applique uniquement aux équipes d'entraîneurs et ne concerne pas les chefs de mission ni les thérapeutes. Jusqu'à trois entraîneurs (ou quatre aux frais de l'équipe) peuvent être inscrits sur l'alignement.

**2025 – Lors des championnats féminins, chaque équipe doit avoir au moins une femme sur l'équipe d'entraîneurs.**

## **ÉLIGIBILITÉ DES SOIGNEURS**

Baseball Canada permet d'avoir un soigneur dans l'abri des joueurs en autant que l'équipe peut prouver ses compétences comme soigneur. À ce moment, la qualification minimale pour un soigneur est la certification de premiers soins de la Croix Rouge ou l'équivalent. Le soigneur ne doit pas agir dans une autre fonction (comme entraîneur.)

## **ÉLIGIBILITÉ CHEF DE MISSION**

### 1.3– Éligibilité – Chef de Mission

- a) Un chef de mission est obligatoire et doit être désigné par l'association provinciale. Le chef de mission ne doit pas être un entraîneur ou un gérant. Le chef de mission doit être inscrit sur l'alignement mais peut être à distance et n'est pas obligé d'être sur place au moment du championnat.

Le chef de mission de l'équipe est assigné par l'association provinciale de baseball. Cet individu est responsable des affaires de l'équipe hors terrain, mais ne peut pas se tenir dans l'abri des joueurs pendant les parties. Un chef doit être assigné par la province et ne doit pas être un entraîneur ou un gérant. Tout chef doit être assigné aux tâches administratives et servira de lien avec le représentant de Baseball Canada.

S'il est sur place, le chef de mission doit inspecter de toutes les chambres au moment de l'arrivée et informer le responsable de tout dommage existant. Au moment du départ, le chef de mission doit également inspecter les chambres en compagnie du responsable afin de confirmer le statut des chambres. S'il n'est pas sur place, cette inspection doit être déléguée à un membre de l'équipe d'entraîneurs.

# **TROISIÈME PARTIE:**

## **PARTICIPANTS**

**MEMBRES DE L'ÉQUIPE  
PERSONNEL**

**CHEF DE MISSION**

**PERSONNEL D'ENTRAÎNEURS**

**ENTRAÎNEUR-CHEF OU GÉRANT**

**ASSISTANTS ENTRAÎNEURS**

**ENTRAÎNEUR OPTIONNEL**

**AUTRE PERSONNEL**

**SOIGNEUR**

**JOUEURS**

**L'ORGANISATION**

**COMITÉ ORGANISATEUR**

**PERSONNEL D'ÉVÉNEMENT**

**PERSONNEL DE SÉCURITÉ**

**OFFICIERS DE BASEBALL CANADA**

**REPRÉSENTANT DE BASEBALL CANADA ET**

**MARQUEUR OFFICIEL BASEBALL CANADA**

**ARBITRES**

**PERSONNEL DE BASEBALL CANADA**

# Membres de l'équipe

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux  
(kmcintosh@baseball.ca)

## Personnel de l'équipe

### **CHEF DE MISSION / DIRECTEUR-GÉRANT**

Le chef de mission ou le directeur-gérant est assigné par l'association provinciale de baseball afin d'agir comme représentant en plus de voyager avec l'équipe et d'être responsable de la conduite de l'équipe (en collaboration avec l'entraîneur-chef) hors du terrain.

Le chef de mission doit être le premier point de contact de l'équipe lors des discussions avec Baseball Canada ou le comité organisateur.

## **PERSONNEL D'ENTRAÎNEURS**

Le personnel d'entraîneurs de l'équipe consiste à :

- Gérant ou entraîneur chef
- Assistants entraîneurs (2)
- Troisième assistant entraîneur optionnel (au frais de l'équipe)



### **SECTION, 2.2 Standards du championnat**

#### *2.2 Code vestimentaire :*

Les équipes sont vêtues d'uniformes semblables d'un standard acceptable. Tous les uniformes, incluant ceux des entraîneurs et gérants doivent être semblables et numérotés. Aucune duplication de numéro d'uniformes n'est permise à moins de circonstances hors du contrôle (ex. Perte de bagages, uniforme brisé etc). Les équipes doivent annoncer les couleurs de leurs uniformes locaux et visiteurs lors de la réunion pré-championnat. S'ils ont seulement un uniforme, ils doivent le mentionner à ce moment.

Tous les entraîneurs dans l'abri des joueurs ou sur le terrain doivent porter un uniforme de baseball complet en relation avec ceux portés par les joueurs.



#### *2.3 Personnel sur la surface de jeu :*

Seul le personnel autorisé pourra occuper une place sur le banc des joueurs. Dix-huit (18) joueurs ou vingt (20) à la Coupe et vingt et un (21) joueurs dans le cas du Senior, trois (ou quatre) entraîneurs, un soigneur et un préposé au bâton en uniforme sont du personnel autorisé. Un chef de mission sera considéré

## **SECTION, 2.3 Standards du championnats**

comme un entraîneur s'il prend place dans l'abri des joueurs et devra remplir des exigences de certification des entraîneurs.

### Gérant ou entraîneur chef

Dans les règlements officiels de baseball, le gérant fait référence à l'entraîneur-chef. Baseball Canada utilise ces deux termes et ils sont interchangeable.

Il est important de noter que le chef de mission n'est pas

Il est important de noter que le chef de mission n'est pas considéré comme l'un des entraîneurs et ne peut pas se tenir dans l'abri des joueurs pendant la partie.

Les règlements de Baseball Canada empêchent les joueurs d'assumer les tâches d'entraîneurs à moins d'être identifiés comme entraîneurs (voir éligibilité de l'entraîneur). Le gérant (entraîneur-chef) doit rencontrer les mêmes exigences d'éligibilité que les autres entraîneurs (voir éligibilité d'entraîneur). Baseball Canada considère le gérant (entraîneur-chef) comme le responsable de la conduite de son équipe sur le terrain. La responsabilité de l'équipe hors du terrain est partagée entre le gérant (entraîneur-chef) et le chef de mission.

### **Assistants-entraîneurs**

Trois assistants-entraîneurs sont permis dans le personnel d'entraîneurs d'une équipe. Ils doivent tous rencontrer les exigences des entraîneurs. Seulement deux assistants entraîneurs sont couverts selon le guide d'organisation de championnat (voir plus bas.)

---

<sup>4</sup> Dans les règlements de Baseball Canada, le gérant ou l'entraîneur chef est la personne désignée sur l'alignement.

### **Quatrième entraîneur optionnel**

Il est important de noter que seulement deux entraîneurs-adjoints sont couverts selon le protocole d'entente avec l'organisation hôte. Si un troisième entraîneur-adjoint est inclus dans le personnel d'entraîneurs, tous les coûts associés avec cet entraîneur sont à la responsabilité de l'équipe. Les équipes doivent prendre les arrangements pour le quatrième entraîneur avec le comité organisateur le plus longtemps d'avance possible.

## **AUTRE PERSONNEL**

### **Soigneur**

Baseball Canada permet à l'équipe d'avoir un soigneur dans l'abri. L'individu doit avoir suivi une formation pour remplir ces fonctions (voir éligibilité du soigneur.) Le soigneur devrait travailler avec le personnel médical sur le site pour fournir les premiers soins d'urgence nécessaires.

Les soigneurs ne doivent pas être impliqués dans les tâches des entraîneurs de l'équipe. Les arbitres ne permettront pas à un soigneur de diriger des commentaires envers eux ou de l'équipe adverse.

## **JOUEURS**

Les championnats de Baseball Canada sont d'abord et avant tout, pour les joueurs. Baseball Canada veut que la participation à un championnat national soit une expérience positive pour toutes les personnes concernées. Alors qu'il est impossible que chacun retourne à la maison avec une médaille d'or, tous peuvent éprouver du plaisir et de la sécurité dans une expérience enrichissante procurant d'heureux souvenirs pour plusieurs années.

Baseball Canada fera tout en son possible pour procurer un environnement sécuritaire pour les joueurs allant de la sécurité sur le terrain jusqu'à la protection contre l'abus hors du terrain. Alors que les accidents et blessures se produisent parfois, nous tentons de minimiser les risques et les effets de voir l'organisation hôte fournir les services de premiers soins sur place.

Baseball Canada a comme principe de traiter chaque joueur avec respect et équité. Afin d'atteindre cet objectif, Baseball Canada doit travailler en collaboration avec les équipes et les associations provinciales.

Cependant, le respect n'étant pas à sens unique, Baseball Canada s'attend à ce que tous les joueurs, peu importe l'âge, soient des ambassadeurs pour leurs équipes, leurs provinces et pour Baseball Canada. Les joueurs doivent se comporter correctement dans la victoire comme

dans la défaite. Le comité organisateur et les facilités doivent être respectés tout comme les adversaires, officiels et spectateurs.

Faisons de ce championnat une expérience positive pour tous ceux impliqués, plus particulièrement les joueurs.

## **Note importante sur la discipline de l'équipe**

Le personnel de l'équipe doit s'assurer que tous les membres de l'équipe feront preuve d'un bon esprit sportif sur le terrain et en dehors de celui-ci. Les membres de votre équipe sont des ambassadeurs pour votre communauté, votre province, votre association provinciale et Baseball Canada.



### **SECTION, 1.4 Discipline de l'équipe**

#### **Discipline des équipes:**

La discipline des équipes est la responsabilité des équipes et leurs entraîneurs et gérants. Ils doivent être responsables du maintien de la discipline et de la bonne conduite des individus. Tout manque de discipline que ce soit sur le terrain ou hors du terrain, doit être adressé au comité organisateur et au représentant de Baseball Canada.

# Hôte

---

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux  
(kmcintosh@baseball.ca)

## COMITÉ ORGANISATEUR

Le comité organisateur est responsable d'organiser le championnat de Baseball Canada en concordance avec :

- Les règlements des championnats de Baseball Canada,
- Les règlements officiels du baseball tels que publiés annuellement par Baseball Canada,
- Le protocole d'entente signé par l'organisation hôte, l'association provinciale de baseball hôte et Baseball Canada, et
- Le guide d'organisation de championnat de Baseball Canada.

Le comité organisateur peut être complexe avec des sous-comités occupant des fonctions diverses. Comme chaque comité organisateur définit sa propre structure, les détails supplémentaires sur le comité organisateur à votre championnat viendront du comité en soi. Un exemple de structure de comité organisateur peut être trouvé à l'annexe C.

Deux sujets sont importants pour les équipes soient le transport et l'hébergement. Assurez-vous d'avoir en votre possession les numéros de téléphone des individus responsables en cas de problèmes.

Il est toujours possible de discuter sur place avec des membres du comité organisateur sur des sujets mineurs cependant, tout problème important doit être dirigé vers le représentant de Baseball Canada.

Rappelez-vous que dans tous les cas, les membres du comité organisateur sont des bénévoles, comme vous. Il faut donc les traiter avec respect et ils prendront soin de votre équipe.

## PERSONNEL DE L'ÉVÉNEMENT

Le personnel de l'événement devrait être facilement identifiable sur le site (inscription sur leurs vêtements) et doit être en nombre suffisant pour assurer l'opération adéquate de l'événement.

Rappelez-vous que le personnel travaille pour le comité organisateur et non pour vous. Les demandes faites (à l'exception des questions simples) doivent être acheminées au comité organisateur ou au représentant de Baseball Canada.

## **PERSONNEL MÉDICAL**

L'organisation hôte doit coordonner les aspects médicaux et les services d'urgence pour l'événement en entier. Voici les responsabilités spécifiques de l'organisation hôte en ce qui concernent le personnel médical :

- Coordonner les traitements de premiers soins à chaque terrain ;
- Prendre les arrangements pour l'ambulance et le personnel d'urgence (sur appel) pour toutes les parties ;
- Contacter les hôpitaux locaux en cas de traitements d'urgence ;
- Prévoir un médecin et dentiste (sur appel) pour toutes les parties ;
- Massage et physiothérapie non obligatoire mais recommandé.

## **PERSONNEL DE SÉCURITÉ**

Le comité organisateur doit prévoir un centre de sécurité à partir duquel les activités relatives à la sécurité seront coordonnées. C'est la responsabilité de l'organisation hôte de veiller à la sécurité des participants, bénévoles, personnel, arbitres, invités spéciaux et public en général.

La sécurité doit aussi être prévue dans le but de :

- Contrôler l'accès des médias et public aux joueurs/équipes ;
- S'assurer que la circulation à des endroits spécifiques est restreinte selon une autorisation spécifique ;
- S'assurer de la sécurité de l'équipement des équipes à tout moment pendant les parties, entraînements ou lors du remisage.

Tous les joueurs des équipes et le personnel doivent suivre les directives données par le personnel de la sécurité.

# ***Officiels de Baseball Canada***

---

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux  
(kmcintosh@baseball.ca)

## **REPRÉSENTANT DE BASEBALL CANADA**

### **Processus de sélection**

Les représentants de Baseball Canada sont nommés par le président du comité des championnats de Baseball Canada et approuvés par le conseil au plus tard lors de la réunion du printemps.

### **Description de tâches**

Le représentant de Baseball Canada est assigné pour s'assurer du bon déroulement au nom de Baseball Canada. Ses tâches sont :

- Présider la réunion pré-championnat ;
- Représenter Baseball Canada au banquet et pendant les cérémonies ;
- Superviser les protêts sur le terrain ;
- Veiller à la discipline/suspensions ;
- Faire le lien entre les équipes et le comité organisateur ;
- Communiquer les problèmes des équipes avec le superviseur des arbitres ;
- Finaliser tout changement au calendrier et communiquer ces changements aux équipes et arbitres ;
- Être la liaison entre le comité et Baseball Canada lors du championnat.

### **Communication**

Pendant le championnat, le représentant doit être la seule personne du championnat qui contacte le bureau de Baseball Canada. Toute demande doit être faite au représentant.

## **MARQUEUR OFFICIEL DE BASEBALL CANADA**

Le marqueur officiel de Baseball Canada est responsable de la supervision du système GameChanger et des autres marqueurs officiels lors du championnat.

## **PERSONNEL D'ARBITRES**

Même si les arbitres préféreraient ne pas se faire remarquer au cours d'un championnat de Baseball Canada, il y a quelques items à considérer qui les concernent.

L'équipe de supervision du championnat de Baseball Canada est désignée par Baseball Canada. Au total, neuf arbitres et un superviseur des arbitres doivent être désignés pour un championnat réunissant 6 à 9 équipes. Pour un championnat réunissant 10 équipes, 12 arbitres et trois superviseurs doivent être désignés. Pour un championnat réunissant 11 équipes, 15 arbitres et trois superviseurs doivent être désignés.

Les superviseurs provinciaux des arbitres doivent proposer des arbitres pour les championnats de Baseball Canada au comité des arbitres de Baseball Canada, en consultation avec les présidents provinciaux. Le comité des arbitres de Baseball Canada assignera ensuite les arbitres proposés à chaque championnat.

### **Superviseur(s) d'arbitres**

Le superviseur des arbitres est responsable de tous les sujets concernant l'arbitrage des parties pendant le championnat. Cela inclut le travail des arbitres sur le terrain, l'assignation, etc.

Toute question concernant l'arbitrage doit être dirigée au représentant de Baseball Canada qui en discutera ensuite avec le superviseur des arbitres.

### **Arbitres**

Au cours de la portion préliminaire du championnat (rotation), les arbitres travaillent régulièrement en sous-groupes de trois. Pour les parties de la ronde des médailles, le superviseur des arbitres peut changer les sous-groupes et peut utiliser quatre ou même six arbitres pour les parties.

Au paragraphe (b) de la définition du gérant (entraîneur-chef), les règlements officiels du baseball mentionnent :

***Le gérant doit toujours être responsable de sa conduite, respect des règlements officiels et des arbitres.***

Les joueurs ne doivent pas adresser de commentaires aux arbitres. Les entraîneurs doivent contrôler leurs joueurs et se tenir entre eux et les arbitres lorsqu'un incident s'avère imminent. Le gérant est restreint dans ses discussions avec les arbitres. Le langage grossier ne sera jamais toléré de même que les insultes personnelles.

Les arbitres ne doivent pas être confrontés à l'extérieur du terrain. Tout membre d'une équipe confrontant un arbitre est sujet à une action disciplinaire de la part du représentant de Baseball Canada.

## **PERSONNEL DE BASEBALL CANADA**

Le personnel de l'équipe et l'association provinciale de baseball seront en contact avec le personnel de Baseball Canada au bureau d'Ottawa dans les mois et semaines précédant le championnat.

Cependant, durant le championnat, seulement le représentant de Baseball Canada doit être en contact avec le personnel au bureau d'Ottawa. Toute demande doit être adressée au représentant de Baseball Canada.

# ***QUATRIÈME PARTIE:***

## ***AVANT LE CHAMPIONNAT***

***ORGANISATION DU VOYAGE***

***LIMITE POUR L'ARRIVÉE  
HEURE DE DÉPART  
TRANSPORT LOCAL***

***ENVOI DES ALIGNEMENTS***

***LE CALENDRIER***

# ***Organisation du voyage***

---

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux  
(kmcintosh@baseball.ca)

Le voyage des équipes peut être organisé par l'association provinciale de baseball ou par l'équipe elle-même. Les arrangements peuvent être faits plusieurs mois à l'avance ou quelques jours avant l'événement.

Comme vous devez le savoir, cela peut être difficile de suivre l'itinéraire et le moyen de transport de chaque équipe. Dans le but de simplifier le processus, toute information de voyage doit être soumise au comité organisateur. SVP envoyer ces informations aussitôt que vos plans sont définis.

Une fois les arrangements reçus, c'est la responsabilité de l'organisation hôte de prévoir le transport de/vers l'aéroport de/vers l'hôtel/hébergement. Lorsque ces arrangements sont faits, ils sont communiqués aux équipes dans un délai raisonnable.

## **LIMITE D'ARRIVÉE :**

Votre équipe doit arriver le mercredi précédant le début de la compétition pour 16 h (ou mardi pour la Coupe Canada) ou plus tôt pour vous permettre d'assister à la réunion pré-championnat et autres activités prévus tels que le banquet ou le barbecue.

## **DÉPART :**

Le départ se fait le mardi suivant la compétition, alors que le lundi est réservé en cas de pluie.

Les équipes doivent recevoir une approbation de Baseball Canada afin de quitter hâtivement un événement. L'absence de cette approbation résultera en une amende de 5000\$ (règle 3.16) à l'équipe/province incapable de terminer le calendrier des parties cédulées de l'événement. Ceci n'exclut pas la règle du forfait déjà en place.

## **TRANSPORT LOCAL :**

Pour les équipes concernées par le forfait hébergement et voyageant en avion, l'organisation hôte sera responsable de fournir le transport local sans frais de l'aéroport vers le site d'hébergement ou de fournir les directions pour les équipes voyageant en autobus. Durant le championnat, le comité organisateur doit également fournir le transport, sans frais, de l'hébergement au site de compétition.

# ***Envoi des alignements***

---

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux (kmcintosh@baseball.ca)

Les alignements sont envoyés à Baseball Canada par l'association provinciale et **non** pas par les équipes. Il n'y a aucune exception à cette règle.

Les alignements envoyés à Baseball Canada par l'association provinciale en votre nom ont trois objectifs spécifiques. Cela identifie :

- Votre équipe comme représentant officiel de votre province ;
- Les membres de votre équipe à Baseball Canada et au comité organisateur ;
- Le statut de certification du personnel d'entraîneurs.

L'alignement est le seul document requis par les équipes/provinces.

Vous devrez contacter l'association provinciale pour obtenir de l'information sur la façon d'envoyer votre alignement à votre association pour lui permettre de respecter le délai de **neuf jours** avant le début du championnat.

N'oubliez pas d'apporter une copie de votre alignement au championnat.

# Calendrier

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux  
(kmcintosh@baseball.ca)

## GROUPES ET ÉBAUCHE (CALENDRIER)

Baseball Canada fournira les groupes et l'ébauche de calendrier au comité organisateur au plus tard le 30 avril (31 mai pour le Senior masculin et féminin). Sur réception, l'organisation hôte a 30 jours pour en faire la revue et pour faire des recommandations de changements. Baseball Canada fera tous les efforts nécessaires pour combler les besoins de l'hôte mais ne leur permettra pas d'avoir un impact négatif car chaque équipe est traitée de façon juste.

### Détermination de l'équipe locale et visiteuse :

#### Tournoi à la ronde :

- a) Dans les divisions de 4 équipes, l'équipe locale est déterminée par Baseball Canada lorsque le calendrier sera fait. Chaque équipe recevra 1 ou 2 parties locales. L'équipe hôte recevra seulement 1 partie locale.
- b) Dans les divisions de 5 équipes, chaque équipe aura 2 parties comme équipe locale et 2 parties comme équipe visiteuse lorsque le calendrier est fait par Baseball Canada.
- c) Dans les divisions de 6 équipes, l'équipe locale est déterminée par Baseball Canada au moment de la confection du calendrier. Chaque équipe recevra 2 ou 3 parties locales alors que l'équipe hôte recevra seulement 2 parties locales.
- d) Dans le cas d'un championnat à 7 équipes, chaque équipe aura 3 parties locales et 3 parties comme équipe visiteuse lorsque le calendrier est fait par Baseball Canada.

#### Parties de la ronde des médailles :

- e) Cette section ne s'applique pas à la Coupe Baseball Canada/Jeux du Canada (masculin), Coupe Ray Carter 15U, 16U féminin/Jeux du Canada (féminin) et 18U.
- f) Lorsque des équipes d'un même groupe s'affrontent, l'équipe ayant terminé plus haut au classement du tournoi à la ronde aura le choix d'être l'équipe locale ou visiteuse.
- g) Lorsque des équipes de groupes différents s'affrontent, l'équipe ayant terminé plus haut au classement du tournoi à la ronde dans son groupe aura le choix d'être l'équipe locale ou visiteuse **sauf si elles se sont déjà rencontrées dans un match de la ronde des médailles (dans ce cas, l'équipe gagnante du duel précédent aura le choix)**. Si les équipes ont terminé au même rang dans leur division respective, le choix de l'équipe locale et visiteuse sera déterminé par un tirage au sort fait par le représentant de Baseball Canada à un moment déterminé par celui-ci.

#### Coupe Baseball Canada/Jeux du Canada (masculin). Coupe Ray Carter 15U, 16U féminin/Jeux du Canada (féminin) et 18U :

- h) Cette section s'applique uniquement à la Coupe Baseball Canada/Jeux du Canada (masculin), Coupe Ray Carter 15U, 16U féminin/Jeux du Canada (féminin) et 18U.
- i) Lorsque des équipes de groupes différents s'affrontent, le choix de l'équipe locale et visiteuse sera déterminé par un tirage au sort sauf pour l'équipe ayant terminé au 1<sup>er</sup> rang du groupe A, qui a toujours le choix d'être locale ou visiteuse. Le tirage au sort sera effectué par le représentant de Baseball Canada au moment déterminé par le celui-ci.
- j) **Si les équipes se sont déjà rencontrées dans un match de la ronde des médailles, l'équipe gagnante du duel précédent aura le choix d'être locale ou visiteuse.**

L'équipe hôte a l'option de conserver le même abri pour toute la durée du tournoi et peut faire son choix lors du tournoi pré-championnat.

### Partie éliminatoire

Toute partie éliminatoire parmi des équipes à égalité pour déterminer quelle équipe avancera à la ronde des médailles sera jouée le samedi ou dimanche.

Cette section ne s'applique pas à la Coupe Baseball Canada/Jeux du Canada (masculin), Coupe Ray Carter 15U, 16U féminin/Jeux du Canada (féminin) et 18U.

### Début de la partie

Une partie ne pourra commencer après 22 h pour toutes parties de la Coupe Ray Carter 15U ou 16U féminin/Jeux du Canada (féminin) à moins qu'elle ne soit nécessaire pour compléter l'événement.

<b><u># d'équipes</u></b>	<b><u>Groupes</u></b>	<b><u>Format</u></b>	<b><u>Ronde des médailles</u></b>
Moins de 7	Toutes les équipes sont dans le même groupe	Tournoi à la ronde simple	Or: 2 <sup>e</sup> vs 1 <sup>er</sup> Bronze: 4 <sup>e</sup> vs 3 <sup>e</sup>  5 <sup>e</sup> position: 6 <sup>e</sup> vs 5 <sup>e</sup> *  * si six équipes
7 équipes	Groupe A – 3 équipes Groupe B – 4 équipes  Formation des groupes selon système de point calculé des 3 saisons précédentes.  L'équipe hôte est placée dans le même groupe que sa province, sauf si la province hôte est classée au 3 <sup>e</sup> rang, auquel cas la province se retrouve dans le groupe A et l'équipe hôte dans le groupe B.	Groupe A – Tournoi à la ronde double.  Groupe B – Tournoi à la ronde simple.	Scénario A – Toutes les équipes du groupe A sont 1-1. ¼ : 3A vs 2B ½ : 1B vs 1A ½ : G de 3A/2B vs 2A Or: Gagnants des ½ Bronze: Perdants des ½ 6 <sup>e</sup> : 3B vs 4B  Scénario B – Équipes du groupe A terminent 2-0/1-1/0-2 ½ : 1A vs 2B ½ : 2A vs 1B Or : Gagnants des ½ Bronze: Perdants des ½ Position: 3B vs 4B (Perdant = 7e) 5 <sup>e</sup> : Gagnants 3B/4B vs 3A
8 ou 9 équipes Ne s'applique pas à: Coupe Baseball Canada /Jeux du Canada, 18U, Coupe Ray Carter 15U	Groupe A – 1, 4, 5, 8 Groupe B – 2, 3, 6, 7  Formation des groupes selon les résultats de l'année précédente.  L'équipe hôte ne sera pas dans le même groupe que l'équipe de sa province.  Dans un championnat à 9 équipes, l'équipe hôte sera dans le groupe avec le plus d'équipes.	Tournoi à la ronde simple.	¼ : 3A vs 2B ¼ : 3B vs 2A <b>OU</b> ¼ : 3A vs 2A ¼ : 3B vs 2B  Cons : P 3A/2B vs 4B Cons : P 3B/2A vs 4A 5 <sup>e</sup> : G de Cons 7 <sup>e</sup> : P de Cons <b>OU</b> 5 <sup>e</sup> : P ¼ 2 VS P ¼ 1 7 <sup>e</sup> : 4B vs 4A  ½ : G ¼ 1 vs 1A ½ : G ¼ 2 vs 1B Or : G des ½ Bronze: P des ½ Aucun match de placement au senior masculin.

<p>10 équipes Ne s'applique pas à : Coupe Baseball Canada, 18U, Coupe Ray Carter 15U</p>	<p>Groupe A – 1, 4, 5, 8, 9 Groupe B – 2, 3, 6, 7, 10</p> <p>Formation des groupes selon les résultats de l'année précédente.</p> <p>L'équipe hôte ne sera pas dans le même groupe que l'équipe de sa province.</p>	<p>Tournoi à la ronde simple.</p> <p>Match de bris d'égalité s'il y a trois équipes avec une fiche de 3-1 dans le même groupe.</p>	<p>1/2 : 2B vs 1A 1/2 : 2A vs 1B Or : G des 1/2 Bronze: P des 1/2 5<sup>e</sup> : 3A vs 3B 7<sup>e</sup> : 4A vs 4B 9<sup>e</sup> : 5A vs 5B</p> <p>Aucun match de placement au senior masculin.</p>
<p>11 équipes Ne s'applique pas à : Coupe Baseball Canada, 18U, Coupe Ray Carter 15U</p>	<p>Groupe A – 1, 4, 5, 8 Groupe B – 2, 3, 6, 7</p> <p>Formation des groupes selon les résultats de l'année précédente.</p> <p>L'équipe hôte ne sera pas dans le même groupe que l'équipe de sa province.</p> <p>L'équipe hôte sera dans le groupe avec le plus d'équipes.</p>	<p>Tournoi à la ronde simple.</p>	<p>1/4 : 3B vs 2A 1/4 : 3A vs 2B 1/2 : G 3B/2A vs 1B 1/2 : G 3A/2B vs 1A Or : G des 1/2 Bronze : P des 1/2 5<sup>e</sup> : P des 1/4 7<sup>e</sup> : 4A vs 4B 9<sup>e</sup> : 5A vs 5B</p> <p>Aucun match de placement au senior masculin.</p>
<p>12 équipes (<b>option</b>) Ne s'applique pas au senior masculin</p>	<p>Groupe A – 1, 6, 7, 12 Groupe B – 2, 5, 8, 11 Groupe C – 3, 4, 9, 10</p> <p>Formation des groupes selon système de point calculé des 3 saisons précédentes. 1<sup>ère</sup> place = 10 points, 2<sup>e</sup> place = 9 points, etc.</p> <p>L'équipe hôte ne sera pas dans le même groupe que l'équipe de sa province.</p>	<p>Tournoi à la ronde simple.</p> <p>Match de bris d'égalité s'il y a trois équipes avec une fiche de 3-1 dans le même groupe.</p>	<p>Pour les 1/4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Premier # = classement dans le groupe</li> <li>• Deuxième # = classement parmi les équipes des autres groupes avec la même fiche</li> </ul> <p>1/4 1 : 3<sup>e</sup> 2 vs 1<sup>er</sup> 1 1/4 2 : 3<sup>e</sup> 1 vs 1<sup>er</sup> 2 1/4 3 : 2<sup>e</sup> 3 vs 1<sup>er</sup> 3 1/4 4 : 2<sup>e</sup> 2 vs 2<sup>e</sup> 1</p> <p>1/2 <b>consolation</b> :</p> <p>1/2 Cons 1 : 4<sup>e</sup> 3 vs 3<sup>e</sup> 3 1/2 Cons 2 : 4<sup>e</sup> 2 vs 4<sup>e</sup> 1</p> <p><b>Re-classement</b> :</p> <p>RC1 : P 1/4 4 vs P 1/4 1 RC2 : P 1/4 3 vs P 1/4 2</p> <p>1/2 :</p> <p>1/2 1 : G 1/4 4 vs G 1/4 1 1/2 2 : G 1/4 3 vs G 1/4 2</p> <p><b>Matches de placement</b> :</p> <p>OR : G 1/2 Bronze : P 1/2 5<sup>e</sup> : G RC2 vs G RC1 7<sup>e</sup> : P RC2 vs P RC1 9<sup>e</sup> : G 1/2 Cons 2 vs G 1/2 Cons 1 11<sup>e</sup> : P 1/2 Cons 1 vs P 1/2 Cons 2</p>

<p>Coupe Baseball Canada, Jeux du Canada (masculin)</p>	<p>Groupe A – 1, 2, 3, 4, 5 Group B – 6, 7, 8, 9, 10</p> <p>Formation des groupes selon système de point calculé des 3 saisons précédente.</p> <p>1<sup>ère</sup> position = 10 points 2<sup>e</sup> position = 9 points (ainsi de suite)</p>	<p>Tournoi à la ronde simple.</p> <p>Match de bris d'égalité si trois équipes sont 3-1 dans le groupe B.</p>	<p>Qualif : 1A vs 1B Qualif : 2A vs 3A ¼ : Perdant mieux classé vs 2B ¼ : Perdant moins bien classé vs 4A ½ : Gagnant mieux classé Qualif vs Gagnant moins bien classé ¼ ½ : Gagnant moins bien classé Qualif vs Gagnant mieux classé ¼ Or : Gagnants ½ Bronze : Perdants ½ 5<sup>e</sup> : Perdants ¼</p> <p>Placement : 5A vs 5B, 3B vs 4B</p> <p>7<sup>e</sup> : Gagnants placement 9<sup>e</sup> : Perdants du placement</p>
<p>18U, 16U Féminin/ Jeux du Canada (féminin), Coupe Ray Carter 15U</p>	<p>Groupe A – 1, 2, 3, 4, 5 Groupe B – 6, 7, 8, 9, 10</p> <p>Formation des groupes selon système de point calculé des 3 saisons précédente. L'équipe hôte est placée dans le même groupe que sa province, sauf si la province hôte est classée au 5<sup>e</sup> rang, auquel cas la province se retrouve dans le groupe A et l'équipe hôte dans le groupe B. Exception : 16U féminin, l'équipe hôte est toujours dans le groupe B.</p>	<p>Tournoi à la ronde simple.</p> <p>Match de bris d'égalité si trois équipes sont 3-1 dans le groupe B.</p>	<p>¼ : 3A vs 2B ½ : G 3A/2B vs 2A ½ : 1A vs 1B Or : Gagnants ½ Bronze : Perdants ½ 5<sup>e</sup> : P 3A/2B vs 4A 7<sup>e</sup> : 5A vs 3B 9<sup>e</sup> : 4B vs 5B</p>
<p>Senior masculin, 22U</p>	<p>Formation des groupes selon système de point calculé des 3 saisons précédente.</p> <p>La deuxième équipe d'une même province a le même rang que la première équipe de sa province.</p>	<p>Tournoi à la ronde simple.</p> <p>Pas de match de bris d'égalité.</p>	<p>Matches de quart-de-finale.</p>

## **MATCHS DE BRIS D'ÉGALITÉ**

Nouveau en 2025

### 3.5 Matchs de bris d'égalité

Le calendrier de chaque championnat confirmera si un match de bris d'égalité ou les règles de bris d'égalité seront utilisés pour départager les équipes à égalité dans le classement du tournoi à la ronde.

**Si un match décisif est nécessaire lors des championnats 13U, Coupe Ray Carter ou 16U féminin, un match de trois manches sera joué à la place d'un match complet.**

**Si le match nécessite des manches supplémentaires, les procédures relatives aux manches supplémentaires pour la division (décrites à la section 5.10) s'appliqueront.**

Pour connaître l'intégralité des règles relatives aux matchs de bris d'égalité, veuillez consulter le document Règles et règlements.

## **CALENDRIER FINAL**

Baseball Canada consulte les provinces avant d'officialiser les calendriers. Ceci permet aux provinces de mentionner leurs commentaires sur les calendriers avant de les rendre officiels. Dans le cas où une province ne présenterait pas ses objections selon des délais précis, aucun changement ne sera permis.

Baseball Canada, par son comité des championnats et le gérant des opérations baseball, ont le dernier mot sur les calendriers.

## **RÉVISION DU CALENDRIER**

Dans le cas de mauvaise température, le calendrier peut être modifié. Alors que le représentant de Baseball Canada a le dernier mot sur la révision du calendrier, il/elle peut consulter le comité organisateur, les équipes et les arbitres avant de prendre une décision.

# ***CINQUIÈME PARTIE:***

## ***AU CHAMPIONNAT***

***ITINÉRAIRE DU CHAMPIONNAT***  
***DISCIPLINE***  
***ARRIVÉE***  
***TRANSPORT LOCAL***  
***REPAS***  
***HÉBERGEMENT***  
***RÈGLEMENTS***  
***RÉUNIONS PRÉ-CHAMPIONNAT***  
***BANQUET***  
***CÉRÉMONIES***  
***PROCÉDURES DE PARTIES***  
***PROCÉDURES DE PROTÊTS***  
***SERVICES MÉDICAUX***  
***ENREGISTREMENT/ACCRÉDITATION***  
***SERVICES AUX ÉQUIPES***  
***SÉCURITÉ***  
***BILLETS***  
***MÉRITAS***  
***RELATIONS AVEC LES MÉDIAS***  
***PROBLÈMES***

# ***Au championnat***

---

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux  
(kmcintosh@baseball.ca)

## **ITINÉRAIRE DU CHAMPIONNAT**

- **Mercredi (Mardi pour la Coupe Canada)**
  - Arrivée des équipes, arbitres, représentant de Baseball Canada
  - Inscriptions/Accréditations
  - Réunion des arbitres
  - Banquet (à moins d'être à la fin de l'événement) (n'est pas requis)
  - Réunion pré-championnat
- **Jeudi**
  - Début de la compétition (ou mercredi pour la Coupe Canada)
  - Cérémonies d'ouverture (ou mercredi pour la Coupe Canada)
  - Événements spéciaux optionnels
- **Vendredi**
  - Poursuite de la compétition
  - Événements spéciaux optionnels
- **Samedi**
  - Poursuite de la compétition
  - Événements spéciaux optionnels
- **Dimanche**
  - Conclusion de la compétition avec les matchs de médailles
  - Cérémonies de fermeture
  - Banquet (à moins d'être au début de l'événement)
- **Lundi**
  - Journée de pluie pour compléter le calendrier au besoin
- **Mardi**
  - Départ des équipes, arbitres et représentant de Baseball Canada

## **DISCIPLINE**

Votre équipe représente votre province, votre association provinciale et indirectement, Baseball Canada. Vous et tous les autres membres de votre équipe doivent être de bons ambassadeurs pour votre province.

Les comportements de mauvaise conduite seront considérés sérieusement par le comité organisateur, le représentant de Baseball Canada et Baseball Canada. Pour connaître l'intégralité des règles relatives à la discipline, veuillez consulter le document Règles et règlements.

## ARRIVÉE

Les équipes doivent arriver avant 16 h. À votre arrivée à l'aéroport principal désigné (la définition d'aéroport principal sera déterminée par l'hôte et le bureau de Baseball Canada), des représentants du comité d'organisation vous accueilleront. **Si vous séjournez dans un hébergement officiel de l'hôte**, le personnel du comité d'organisation vous conduira au lieu approprié.

## TRANSPORT LOCAL

Pour les équipes **séjournant dans un hébergement officiel de l'hôte**, le comité organisateur est chargé d'assurer le transport de votre équipe depuis le lieu d'hébergement vers le(s) site(s) de compétition, ainsi que vers les autres lieux liés à l'événement, tels que les sites d'entraînements, le banquet, les cérémonies, etc. Les demandes de transport vers d'autres destinations seront traitées à la discrétion du comité. **Les équipes ne sont pas tenues d'utiliser le service de transport proposé par l'organisateur si elles ne le souhaitent pas.**

**Pour utiliser le transport de l'hôte, vous devez informer l'hôte de votre demande. La date limite pour accepter ou refuser le transport de l'hôte est de 45 jours avant le début des championnats. Tous les bureaux provinciaux ont soumis leurs demandes initiales de transport au cours de l'hiver. L'équipe ou la province est financièrement responsable de tous les frais de transport inutiles.**

**Si une équipe utilise le transport fourni par l'hôte, celui-ci n'est pas tenu de fournir le transport pour les nuits où l'équipe séjourne dans un hébergement officiel en dehors des dates normales d'arrivée et de départ (du mercredi au mardi pour tous les événements, sauf la Coupe Canada qui se déroule du mardi au mardi).**

**Si le bureau de Baseball Canada l'approuve, l'hôte peut également offrir le transport aux frais de l'équipe (par exemple, en fournissant des fourgonnettes de location que les équipes peuvent ensuite utiliser à leur guise).**

Pour les équipes séjournant dans des hébergements non officiels, vous êtes responsable du transport de votre équipe depuis le lieu d'hébergement jusqu'au(x) lieu(x) de compétition, selon les besoins.

## REPAS

La responsabilité des repas demeure celle des équipes. **Il n'est pas obligatoire, mais le comité peut offrir un plan repas aux équipes.**

## HÉBERGEMENT

### Nouveauté débutant avec les Championnats 2025 :

**Les hôtes ne sont plus responsables financièrement des frais d'hébergement lors des Championnats. Tous les frais d'hébergement sont pris en charge par l'équipe participante ou le bureau provincial et nécessitent qu'une carte de crédit de l'équipe ou du bureau provincial soit enregistrée auprès de l'hôtel.**

**Tous les bureaux provinciaux ont demandé un certain nombre de chambres à chaque hôte, et tous les hôtes ont réservé ce nombre de chambres dans les hébergements officiels à partir de la veille du jour d'arrivée. Si vous ne souhaitez pas séjourner dans les hébergements officiels, vous n'êtes pas obligé de le faire, mais vous ne pourrez pas utiliser les moyens de transport mis à disposition par l'hôte. Vous devez informer l'hôte au moins 45 jours avant les championnats si vous souhaitez séjourner en dehors des hébergements officiels.**

**Les équipes qui séjournent dans les hébergements officiels doivent effectuer tout ajustement à leur bloc de chambres dans les hébergements officiels 45 jours avant les championnats. Pour les équipes sélectionnées pour les championnats moins de 45**

**jours avant le début de l'événement, votre bureau provincial aura probablement enregistré leur carte de crédit et réservé le bloc de chambres pour vous.**

Le personnel de l'équipe doit vérifier l'état de toutes les chambres qui seront occupées par l'équipe avec un membre du comité organisateur. Au moment du départ, la même vérification doit être effectuée afin de déterminer les dommages causés par l'équipe. L'hôte doit fournir un document écrit indiquant clairement les dommages causés par l'équipe.

Tout problème ou litige lié à l'hébergement doit être signalé au représentant de Baseball Canada.

## **RÈGLEMENTS**

### **Règlements officiels du baseball**

Les règlements officiels du baseball sont publiés annuellement par Baseball Canada. Ce document est le même que les règlements des Ligues majeures de baseball (MLB). Les règles additionnelles pour les Championnats sont disponibles dans le livre des règles et règlements des championnats de Baseball Canada.

Certaines règles importantes sont :

#### **Casques protecteur et protection pour les receveurs :**

- 1) Tous les joueurs doivent porter un casque à double oreillette lorsqu'ils se trouvent dans le cercle d'attente, dans le rectangle du frappeur et sur les sentiers, quelle que soit leur catégorie d'âge. Le casque à double oreillette est obligatoire dans ces situations, qu'il s'agisse d'un entraînement ou d'un match. Cela inclut les cages de frappeur.
- 2) Les enfants préposés aux bâtons doivent toujours porter un casque protecteur à double oreillette, y compris lorsqu'ils se trouvent dans l'abri des joueurs.
- 3) Tout joueur agissant en tant qu'entraîneur sur les buts doit porter un casque à double oreillette, à l'exception des divisions senior masculine et féminine, 19U féminin et 22U.
- 4) Baseball Canada reconnaît la norme NOCSAE les casques protecteur. Baseball Canada recommande de ne pas modifier les casques, sauf si ces modifications sont effectuées par le fabricant ou sur instruction explicite de celui-ci. Les casques de frappeur ne nécessitent pas de masque, de jugulaire ou de mentonnière, mais cette règle n'interdit pas leur utilisation.
- 5) Dans une situation de jeu, tout joueur agissant en tant que receveur doit porter un équipement complet de receveur, comprenant un casque, un masque avec une bavette pour la gorge, une protection pour la poitrine, une coquille pour les hommes et les femmes, des jambières et un gant de receveur.

Dans les situations d'échauffement et dans l'enclos des releveurs, l'équipement mentionné ci-dessus est recommandé. Au minimum, les receveurs, dans toutes les catégories d'âge, sont tenus de porter un masque avec une bavette lorsqu'ils sont accroupis ou lorsqu'un lanceur effectue un lancer depuis le monticule. Toute personne, y compris un joueur de champ ou un entraîneur, qui agit en tant que receveur, est soumise à cette règle.

Les masques avec extension sont acceptables comme bavette, à condition que la zone de la gorge soit suffisamment couverte par rapport au plastron.

#### **Règle de réentrée :**

(s'applique uniquement aux catégories 13U, 15U masculin, 16U féminin/Jeux du Canada féminin et 19U féminin)

Tout joueur partant peut être remplacé et revenir dans le match, une seule fois. Le joueur partant doit reprendre sa place initiale dans l'ordre des frappeurs. Tout lanceur, s'il est retiré du match, peut revenir, mais ne peut pas lancer. Tout autre substitution ne compromet pas le droit de réentrée du joueur partant initial. Tout joueur partant qui revient dans le match peut lancer s'il n'a pas déjà occupé cette position auparavant. Un joueur substitut peut revenir dans le match en cas de blessure ou de maladie, comme déterminé par les arbitres du match. Une telle substitution aura lieu lorsque tous les joueurs de l'équipe sont déjà entrés dans le match et que l'équipe n'est pas en mesure d'effectuer une substitution ou une réentrée légale. L'entraîneur adverse choisira le joueur substitut qui ne sera pas autorisé à lancer dans ce match. Le substitut prendra la place du joueur blessé dans l'ordre des frappeurs. Cette règle ne s'applique

pas en cas d'expulsion du match.

Si un entraîneur a fait entrer tous les joueurs de l'équipe dans le match et qu'un joueur est ensuite expulsé, le match sera considéré comme perdu si l'équipe n'a plus de substituts ou ne peut pas effectuer de réentrée légale.

Les entraîneurs doivent également prendre note des règles suivantes, qui peuvent différer de celles en vigueur dans leur province :

o Règles FD/FE

- Le frappeur désigné peut être utilisé dans les catégories senior masculines, féminines, 22U, 18U et la Coupe de Baseball Canada/Jeux du Canada (masculin).
- Le frappeur d'extra peut être utilisé dans les catégories 13U, 15U masculin (Coupe Ray Carter), 16U féminin/Jeux du Canada (féminin) et 19U féminin.

o Les coureurs de courtoisie et les coureurs désignés pour le receveur ne sont pas autorisés.

o Tous les matchs, toutes catégories d'âge confondues, se jouent en sept (7) manches.

o La règle de l'écart des points (*Mercy Rule*) s'applique après la 4<sup>e</sup> manche pour un écart de quinze points, et après la 5<sup>e</sup> manche pour un écart de dix points.

## **Section 5.12 – Règlements des bâtons**

<b>Championnat</b>	<b>Règlement</b>
Coupe Baseball Canada/ Jeux du Canada (masculin)	Bâtons de bois ou bambous seulement. En « composite » non permis.
Senior 22U masculin 18U masculin 15U masculin	Bâtons de bois, bambous et bois « composite » seulement sont permis. Les bâtons en bois « composite » incluent les bâtons avec un recouvrement en fibre de verre ainsi que ceux avec un baril de bois et un manche en composite. Les bâtons de bois en composite n'incluent aucun bâton avec toute composante métallique. <b>Note : en 2026, dans les catégories 18U et 15U, les bâtons BBCOR -3 seront autorisées.</b>
Senior féminin 19U féminin 16U féminin / Jeux du Canada (féminin)	Baril d'un diamètre maximum de 2 ¾ avec (i) 1.15 BPF (Bat Performance Factor) ou (ii) USA Baseball Model Le bâton doit respecter la règle maximale du moins 5.
13U	Baril d'un diamètre maximum de 2 ¾ avec (i) 1.15 BPF (Bat Performance Factor) ou (ii) USA Baseball Model Le bâton doit respecter la règle maximale du moins 10. <b>Note : en 2026, les batons 1.15 BPF ne seront plus permis au 13U</b>

Dans toutes les divisions, le bâton doit clairement montrer la marque originale du manufacturier, incluant, si applicable, le différentiel longueur-poids. Sinon, le bâton sera considéré comme étant illégal. La règle 6.06 (d) sera appliquée pour tout bâton ne rencontrant pas les exigences ci-dessus.

Un joueur doit respecter la règle relative aux bâtons en vigueur dans la division dans laquelle il joue pendant le match. Par exemple, un joueur âgé de 13 ans participant à un match 15U est soumis à la règle relative aux bâtons pour la catégorie 15U. Une fille âgée de 16 ans jouant dans un match 15U masculin est soumise à la règle relative aux bâtons 15U masculin.

## **5.9 – Règlement du contact**

Toutes les sanctions et directives d'application concernant les contacts au marbre et les glissades sur les buts s'appliquent conformément à la règle 6.01(i-j) des Règles officielles du baseball.

De plus, tout joueur offensif ou défensif qui, selon le jugement de l'arbitre, entre en contact de manière malveillante avec un autre joueur sera expulsé. Le contact sera considéré comme malveillant si, selon le jugement de l'arbitre, il résulte d'une force excessive intentionnelle ou s'il y a intention de blesser.

Information importante pour les entraîneurs : les règles relatives à la limite du nombre de lancers pour tous les championnats sauf le senior masculin et féminin (à l'exception de la section h).

À partir de 2024, lors de la Coupe Canada, des championnats 18U, 19U féminin, 22U, senior masculin et féminin, toute violation de la règle relative au nombre de lancers entraînera la perte du match.

### **Section 4.4 – Bras lanceur : Règlements de sécurité à propos du lanceur**

Les règles complètes relatives au nombre de lancers sont disponibles dans le document « Règles et règlements ». Vous trouverez ci-dessous quelques extraits importants. En cas de divergence, le document « Règles et règlements » en anglais fera foi.

#### **a) *Éligibilité***

Tout joueur de l'équipe est autorisé à lancer et il n'y a aucune restriction quant au nombre de lanceurs qu'une équipe peut utiliser au cours d'un match.

**Si un lanceur n'est pas autorisé à lancer en raison des règles relatives au nombre de lancers (voir les règles et règlements pour plus d'informations), cette inéligibilité prend effet immédiatement et se poursuit jusqu'à la fin de la journée civile.**

Si un match se poursuit après minuit et une minute, ces lancers sont comptés comme s'ils avaient été effectués avant minuit.

Chaque jour de repos obligatoire est défini comme commençant à 00 h 01 et se terminant à 23 h 59 le jour de calendrier suivant. Par exemple, si un lanceur de 13U a effectué 60 lancers le jeudi et doit se reposer pendant deux jours, il n'est pas autorisé à lancer pendant le reste de la journée du jeudi, le vendredi et le samedi.

## b) *Repos requis*

Les lanceurs doivent suivre les lignes directrices suivantes pour les repos :

11U	13U masculin / 14U féminin	15U masculin 16U féminin/ Jeux du Canada (féminin)	18U / 19U féminin Coupe Canada / Jeux du Canada (masculin)	22U / 22U féminin	Jours de repos
1-25	1-30	1-35	1-40	1-45	Aucun
26-40	31-45	36-50	41-55	46-60	1 jour
41-55	46-60	51-65	56-70	61-75	2 jours
56-65	61-75	66-80	71-85	76-90	3 jours
66-75	76-85	81-95	86-105	91-115	4 jours
75	85	95	105	115	Maximum

## c) *Apparences multiples dans une journée*

Les lanceurs sont autorisés à effectuer deux apparitions le même jour civil. Si un lanceur ne dépasse pas le seuil minimum de repos lors de sa première apparition, il est éligible pour une deuxième apparition le même jour. Le nombre cumulé de lancers lors des deux apparitions déterminera le nombre de jours de repos à compter du lendemain.

Par exemple, un lanceur 13U, dont le seuil est de 30 lancers, qui effectue 20 lancers lors du premier match le jeudi, est autorisé à lancer lors du deuxième match. Si le lanceur effectue à nouveau 20 lancers lors du deuxième match, il devra observer un jour de repos.

Les lanceurs ne peuvent pas lancer lors de trois matchs au cours d'une même journée civile.

Consultez les règles et règlements pour connaître les règles relatives au lancer pendant plusieurs jours consécutifs et les limites maximales de lancers sur deux jours. Un lanceur ne peut pas lancer pendant quatre jours consécutifs.

## ***h) Jouer dans différentes divisions d'âge***

Un lanceur évoluant dans une division d'âge supérieure sera soumis aux règles de lancer de sa division d'âge réelle. À l'inverse, un joueur évoluant dans une division d'âge inférieure (joueur surclassé) sera soumis aux règles de la division d'âge inférieure.

Par exemple, un lanceur âgé de 13 ans jouant dans la division 15U est soumis aux règles de lancer de la division 13U et une lanceuse âgée de 22 ans jouant dans la division féminine 19U est soumise aux règles de la division 19U.

Cette section s'applique aux championnats masculins et féminins, qui ne disposent pas d'autres règles de lancer.

Voir les règles et règlements pour les règles concernant la fin d'une apparition lorsqu'un lanceur atteint le nombre maximum de lancers autorisés pour un seuil de repos.

## ***n) Sanction***

Toute violation d'une partie quelconque de la règle relative au nombre de lancers entraîne l'expulsion de l'entraîneur-chef ou du gérant de l'équipe. L'entraîneur-chef ou le gérant est automatiquement suspendu pour un match. Si une violation de la règle relative au nombre de lancers est constatée à la fin d'un match, l'entraîneur-chef ou le gérant est suspendu pour un match.

Au niveau 19U féminin, senior masculin et féminin, Coupe Canada, 18U, 22U, toute violation d'une partie quelconque de la règle du nombre de lancers entraîne également la perte du match et aucune pénalité financière n'est infligée dans ce cas.

Lorsqu'un lanceur est sur le point de devenir inéligible, toutes les personnes présentes, y compris les marqueurs et les entraîneurs de l'équipe adverse, doivent signaler ce fait et empêcher le lanceur de devenir inéligible en informant l'entraîneur-chef ou le gérant du lanceur.

**Veillez consulter le document Règles et règlements pour obtenir des informations complètes sur le nombre de lancers.**

# RÉUNION PRÉ-CHAMPIONNAT

Avant le début du championnat, normalement le mercredi soir, une réunion est tenue avec les membres des équipes, le comité organisateur et les représentants de Baseball Canada. Cette réunion est très importante pour la bonne opération du championnat. Chaque équipe doit participer à la réunion. Les règlements sur cette réunion sont les suivants:

À un moment convenable avant la première partie du championnat, la réunion pré-championnat devrait avoir lieu. Le président du comité organisateur, le représentant de Baseball Canada et le superviseur des arbitres doivent assister à la réunion.

Le représentant de Baseball Canada préside la réunion.

Chaque équipe doit envoyer un représentant qui doit avoir l'autorité de parler au nom de l'équipe et de prendre des décisions concernant l'équipe. À la réunion, des annonces seront faites concernant différents aspects du championnat. Une absence à la réunion ne peut être une excuse pour ne pas respecter les règles.

Le comité organisateur peut, pour une raison valable, limiter le nombre de représentants de chaque équipe sachant qu'au moins deux (2) membres ont la permission d'assister.

Les alignements complets doivent être distribués à chaque équipe avant le début du championnat et autant que possible avant la tenue de la réunion pré-championnat. Toute contestation de l'éligibilité d'un joueur doit être adressée à ce moment. Les alignements finaux doivent être approuvés par l'organisme provincial et envoyés selon la règle 1.2.3.

Aucune contestation d'éligibilité ne doit être considérée après la conclusion de la réunion.

Cependant, si des informations subséquentes indiquent que des joueurs inéligibles ont été utilisés, le Conseil de Baseball Canada a l'autorité d'investiguer et si nécessaire, de prendre les actions nécessaires pour pénaliser l'association provinciale de l'équipe concernée.

Le règlement de la conduite contraire à l'esprit sportif sera mis en force par le représentant de Baseball Canada et par les arbitres qui conduira à une expulsion – premièrement le gérant et ensuite les joueurs.

## **1.6.1 Réunion pré-championnat**

### **ORDRE DU JOUR**

- (a) Revue des règlements.
- (b) Tous les règlements et procédures reliés au championnat, conditions du terrain etc.
- (c) Éligibilité des athlètes, entraîneurs (PNCE), etc.
- (d) Calendrier du championnat, détermination des équipes locales et visiteuses.
- (e) Limites de points.
- (f) Procédures de protêt.
- (g) Discipline des équipes et des joueurs.
- (h) Conduite contraire à l'esprit sportif
- (i) Procédure pour les parties se rendant en manches supplémentaires
- (j) Demander à chaque équipe de rapport tous les changements offensifs et défensifs au cours du championnat.
- (k) Événements et cérémonies spéciales.
- (l) Cérémonies de fermeture et mentions spéciales.
- (m) Période de questions

Il est important de noter que tout débat concernant l'éligibilité d'un participant doit être fait lors de la réunion pré-championnat.

## **CÉRÉMONIES**

Le comité organisateur est responsable d'organiser les cérémonies suivantes:

- Cérémonies d'ouverture
- Banquet
- Cérémonies d'avant-partie (tournoi à la ronde et ronde des médailles)
- Cérémonies d'après-partie (tournoi à la ronde et ronde des médailles)
- Cérémonies de fermeture

Toutes les équipes doivent collaborer avec le comité organisateur dans le déroulement de ces cérémonies.

## **SERVICES MÉDICAUX**

L'organisation hôte doit coordonner la couverture médicale et les services d'urgence pour l'événement en entier. Voici les responsabilités spécifiques du comité hôte concernant les services médicaux:

- Coordonner les premiers soins sur tous les terrains
- Déterminer les équipes qui ont du personnel médical avec eux
- Servir de liaison avec le personnel des équipes
- Coordonner le système de support médical pour les besoins de traitements spéciaux
- Coordonner le système de premiers soins pour les bénévoles et les spectateurs
- Prendre les arrangements pour l'ambulance et le personnel d'urgence (sur appel) pour toutes les parties
- Mettre sur pied un plan d'action sur tous les terrains et événements
- Préparer un plan de gestion du risque
- Contacter les hôpitaux locaux en cas de traitements d'urgence
- Fournir un médecin et dentiste (sur appel) pour chaque partie
- Massothérapie et physiothérapie non obligatoire mais recommandé

# **PROCÉDURES DE PARTIES**

Afin de s'assurer que les parties commencent et se terminent de façon efficace, Baseball Canada a défini quelques procédures pour la période d'avant-partie.

## **Section 3.8 – Heure d'arrivée au terrain**

Les équipes doivent être au terrain désigné 45 minutes avant le début de l'heure prévue pour le début de la partie.

## **Section 3.9 – Pratique défensive**

L'équipe locale doit avoir accès au terrain complet 25 minutes avant l'heure prévue pour le début de la partie pour une période de 10 minutes.

L'équipe visiteuse doit avoir accès au terrain complet 15 minutes avant l'heure prévue pour le début de la partie pour une période de 10 minutes.

Le représentant technique de Baseball Canada peut annuler les pratiques sur le terrain en raison de la température ou d'autres retards dans l'horaire.

## **Section 3.10 – Début de la partie**

L'heure prévue de la partie signifie l'heure indiquée sur le calendrier du championnat déterminé à l'avance. L'heure désignée de la partie signifie l'heure déterminée par le représentant technique de Baseball Canada dans le cas de délais causés par la mauvaise température, durée de la partie précédente ou autres facteurs. Quand la partie précédente se termine moins de 45 minutes avant le début de l'autre partie prévue, le représentant technique communiquera l'heure désignée aux deux équipes.

## **Section 3.11 – Alignements**

L'alignement partant, incluant tous les substituts disponibles, doit être soumis au marqueur officiel au moins trente (30) minutes avant le début de la partie. L'alignement doit inclure le nom et prénom de chaque joueur, entraîneur et gérant, de même que le numéro de l'uniforme. Ce numéro doit être inscrit à la gauche de chaque nom et la position jouée à la droite de chaque nom.

## **Section 3.12 - Communication entre les équipes sur le lanceur**

Quarante-cinq minutes avant de remettre l'alignement à l'arbitre, le gérant de l'équipe avise son adversaire de l'utilisation d'un lanceur gaucher, droitier ou ambidextre pour le début de la partie.

## **Section 3.13 – Procédures d'après partie**

À la conclusion de la partie, les équipes doivent se rendre au marbre pour la traditionnelle poignée de main. Après la poignée de main, sur demande du comité organisateur, qui devra être communiqué avant la partie, les équipes doivent prendre place sur leurs lignes respectives pour la présentation des mentions spéciales. Suivant toute cérémonie d'après partie, les équipes doivent quitter l'abri des joueurs dans un délai raisonnable afin de ne pas retarder les parties suivantes.

## **PROCÉDURES DE PROTÊT**

Il peut arriver que les équipes pensent que les arbitres auraient fait une erreur dans l'application des règlements. Durant la saison régulière, il y a un moment pour appliquer un appel ou pour protester mais au cours d'un championnat, il n'y a pas de possibilité pour reprendre une partie. Alors, la partie est arrêtée permettant ainsi au protêt d'être traité immédiatement.

La procédure de protêt est mentionnée clairement dans les règlements:



## **ENREGISTREMENT / ACCRÉDITATION**

Le comité organisateur peut demander à chaque participant d'être accrédité au moment de l'arrivée. Les équipes doivent se conformer aux besoins du comité organisateur.

## **SERVICES À L'ÉQUIPE**

Les équipes doivent participer à toutes les activités du championnat incluant :

- Cérémonies d'ouverture
- Banquet
- Activités des commanditaires
- Promotion de l'événement
- Concours d'habiletés et événements spéciaux

Le comité doit aviser les équipes de leurs participations à ces activités. Ceci inclut le transport local requis.

Le comité organisateur doit fournir les éléments suivants:

- Accès à la réparation d'équipement
- Itinéraires pour les événements spéciaux
- Avoir un représentant du comité organisateur lors de l'arrivée des équipes afin de les escorter vers le lieu d'accréditation.
- Documents d'information
- Cadeaux (optionnel)

### Documents d'information aux équipes

Baseball Canada demande à ce que l'organisation hôte fournisse les informations suivantes aux équipes:

- Copie des règlements de championnat de même que le calendrier
- Calendrier de transport aux terrains et à l'aéroport
- Carte de la région incluant les restaurants, centres d'urgence, terrains, sites d'hébergement et sites d'intérêt locaux.
- Information médicale et de premiers soins
- Service de buanderie et de réparation d'équipement
- Communiqués de presse
- Liste des numéros de téléphone importants
- Information sur les cérémonies d'ouverture et de fermeture
- Site d'hospitalité
- Assignation des chambres de joueurs et règlements
- Événements spéciaux

## **SÉCURITÉ**

Tel que mentionné, les équipes doivent suivre les instructions du personnel de sécurité en tout temps.

## **BILLETS**

Les demandes pour se procurer des billets doivent être adressées au comité organisateur. Les équipes doivent savoir que les billets pour le banquet sont mis en vente à l'avance. Les familles et les amis voulant assister au banquet doivent réserver leurs billets avant leurs départs.

## **MÉRITAS**

Baseball Canada fournit les médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premières équipes.

De plus, Baseball Canada, par ses commanditaires et fournisseurs, fournit les produits suivants:

- Joueur offensif (Rawlings)
- Joueur défensif (Mizuno)

Le comité organisateur est responsable de choisir un comité d'experts de baseball pour déterminer les gagnants.

Les décisions sur les gagnants sont finales.

## **RELATIONS AVEC LES MÉDIAS**

Baseball Canada s'attend à ce que tous les participants forment leurs critiques de la bonne façon. La critique par les médias n'est pas la bonne façon de faire les choses. Les critiques sur les arbitres ou le comité organisateur sont inacceptables et seront gérées par le représentant de Baseball Canada.

## **RAPPORTER UN PROBLÈME**

Les problèmes mineurs peuvent être rapportés directement au comité organisateur.

Les problèmes majeurs ou les problèmes mineurs non rapportés au comité organisateur devraient être référés au représentant de Baseball Canada. Le représentant peut demander que le problème soit soumis par écrit.

# ***SIXIÈME PARTIE:***

## ***APRÈS LE CHAMPIONNAT***

***ÉVALUATION POST ÉVÉNEMENT  
RETOUR À LA MAISON  
LIMITE DE DÉPART***

# ***Après le championnat***

---

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux  
(kmcintosh@baseball.ca)

## **ÉVALUATION POST-ÉVÉNEMENT**

Afin d'aider Baseball Canada et le comité organisateur à améliorer la qualité du championnat, on vous demandera de compléter un questionnaire d'évaluation. Seuls les commentaires des participants peuvent aider à améliorer les championnats.

Vous pourriez recevoir un formulaire pour l'ensemble de votre équipe ou un formulaire pour chacun des membres. Nous vous serions reconnaissants d'impliquer toute votre équipe afin de maximiser les commentaires.

## **RETOUR À LA MAISON**

Tout comme lors de votre arrivée, votre équipe sera conduite à l'aéroport (si nécessaire) par le comité organisateur et à partir de ce moment, votre équipe volera de ses propres ailes.

Si votre équipe voyage par autobus, vous pouvez quitter la ville hôte lorsque tous vos engagements envers l'organisation ont été rencontrés. Ceci inclut les cérémonies de fermeture ou banquet à moins d'être avisés autrement par le comité organisateur.

## **LIMITE DE DÉPART**

Si votre équipe voyage sur un vol prévu, par train ou autobus, vous ne pouvez pas prévoir votre retour avant le mardi suivant l'événement alors que le lundi peut être nécessaire pour la reprise de parties. Si vous désirez rester sur place au-delà du mardi, vous devrez faire des arrangements spécifiques avec le comité organisateur.

# **Annexes**

***Annexe A: Contacts importants***

***Annexe B: Exemple de comité organisateur***

***Annexe C: Politique de discipline de Baseball Canada***

***Annexe D: Règlements***

***Annexe E: Politique de Baseball Canada en cas de conditions météorologiques extrêmes***

## **ANNEXE A:**

# **Contacts importants**

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux  
(kmcintosh@baseball.ca)

### **BASEBALL CANADA**

2212 Gladwin Cres, Suite A7  
Ottawa, ON  
K1B 5N1

Tél.: 613-748-5606  
Fax: 613-748-5767

Courriel: [info@baseball.ca](mailto:info@baseball.ca)  
Site web: [www.baseball.ca](http://www.baseball.ca)

### **ASSOCIATIONS PROVINCIALES**

<b>BASEBALL BC</b>		
310-15225 104th Avenue Vancouver, BC V3R 6Y8	Tél.: 604-586-3310	Courriel: <a href="mailto:info1@baseball.bc.ca">info1@baseball.bc.ca</a> Site web: <a href="http://www.baseball.bc.ca">http://www.baseball.bc.ca</a>
<b>BASEBALL ALBERTA</b>		
Suite 200 - Percy Page Centre		
11759 Groat Road	Tél.: 780-427-8943	Courriel: <a href="mailto:info@baseballalberta.com">info@baseballalberta.com</a>
Edmonton, AB T5M 3K6		Site web: <a href="http://www.baseballalberta.com">www.baseballalberta.com</a>
<b>SASKATCHEWAN BASEBALL ASSOCIATION</b>		
300-1784 Elphinstone St.t	Tél.: 306-780-9237	Courriel: <a href="mailto:mramage@sasktel.net">mramage@sasktel.net</a>
Regina, SK S4T 1K1		Site web: <a href="http://www.saskbaseball.ca">www.saskbaseball.ca</a>
<b>MANITOBA BASEBALL ASSOCIATION</b>		
145 Pacific Avenue	Tél.: 204-925-5763	Courriel: <a href="mailto:baseball.info@sportmanitoba.ca">baseball.info@sportmanitoba.ca</a>
Winnipeg, MB R3B 2Z6		Site web: <a href="http://www.baseballmanitoba.ca">www.baseballmanitoba.ca</a>
<b>BASEBALL ONTARIO</b>		
6-425 Hespeler Rd.	Tél.: 519-740-3900	Courriel: <a href="mailto:baseball@baseballontario.com">baseball@baseballontario.com</a>
Cambridge, ON N1R 8J6		Site web: <a href="http://playoba.ca">playoba.ca</a>
<b>BASEBALL QUEBEC</b>		
7665 boulevard Lacordaire	Tél.: 514-252-3075	Courriel: <a href="mailto:info@baseballquebec.qc.ca">info@baseballquebec.qc.ca</a>
Montreal, QC H1S 2A7		Site web: <a href="http://www.baseballquebec.com">www.baseballquebec.com</a>
<b>BASEBALL NEW BRUNSWICK</b>		
900 Hanwell Rd. Unit 13	Tél.: 506-451-1329	Courriel: <a href="mailto:brittany@baseballnb.ca">brittany@baseballnb.ca</a>
Fredericton, NB E3B 6A3		Site web: <a href="http://www.baseballnb.ca">www.baseballnb.ca</a>
<b>BASEBALL NOVA SCOTIA</b>		
5516 Spring Garden Rd, 4 <sup>th</sup> Floor	Tél.: 902-425-5450 Ext.355	Courriel: <a href="mailto:baseball@sportnovascotia.ca">baseball@sportnovascotia.ca</a>
Halifax, NS B3J 1G6		Site web: <a href="http://www.baseballnovascotia.ca">www.baseballnovascotia.ca</a>
<b>BASEBALL P.E.I.</b>		
40 Enman Crescent		
Charlottetown, PEI C1E 1E6	Tél.: 902- 368-4203	Courriel: <a href="mailto:baseball@sportpei.pe.ca">baseball@sportpei.pe.ca</a> Site web: <a href="http://www.baseballpei.ca">www.baseballpei.ca</a>
<b>NEWFOUNDLAND AMATEUR BASEBALL ASSOCIATION</b>		
1296A Kenmount Road	Tél.: (709) 576-3401 Ext. 315	Courriel: <a href="mailto:baseballnl@sportnl.ca">baseballnl@sportnl.ca</a>
Paradise, NL A1L 1N3		Site web: <a href="http://www.baseballnl.com">www.baseballnl.com</a>

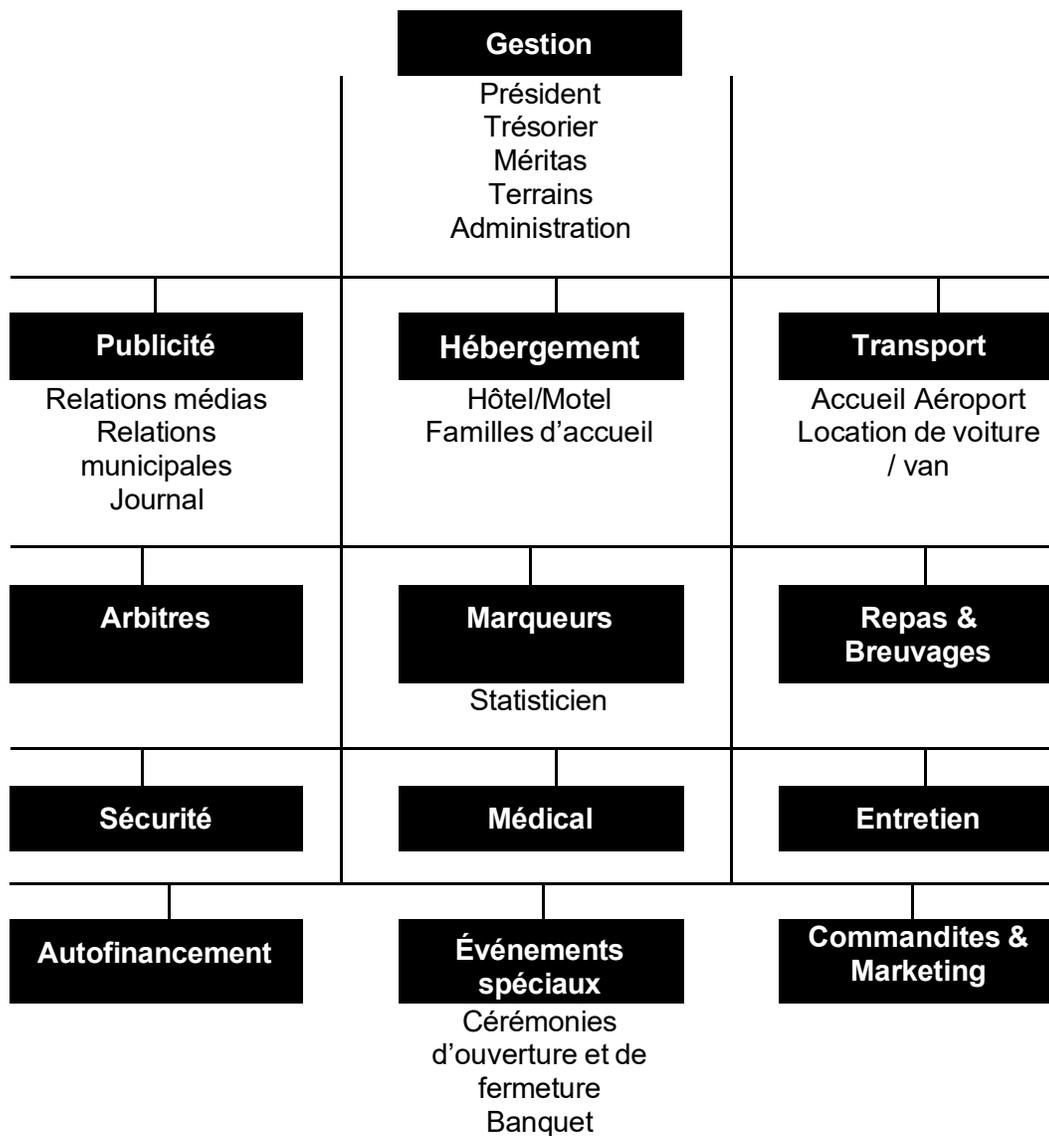
**Annexe A: Contacts importants (suite)**

13U	Brent Peltola <a href="mailto:brentpeltola@woodstockminorbaseball.com">brentpeltola@woodstockminorbaseball.com</a>
Coupe Ray Carter	Tanner Doiron <a href="mailto:tanner@summerside.ca">tanner@summerside.ca</a>
18U	Jennifer Warwick <a href="mailto:Jennifer.Warwick@rrcwb.ca">Jennifer.Warwick@rrcwb.ca</a>
19U Féminin	Jeff Peach <a href="mailto:jpeach@webberacademy.ca">jpeach@webberacademy.ca</a>
22U	Paul Arsenault <a href="mailto:22urenegadesbaseballsociety@gmail.com">22urenegadesbaseballsociety@gmail.com</a> Bob Goudey <a href="mailto:Bobgoudey@dominionlending.ca">Bobgoudey@dominionlending.ca</a>
Senior féminin	Martin Maranda <a href="mailto:martin.maranda@baseballregionquebec.com">martin.maranda@baseballregionquebec.com</a>
Senior masculin	Mark Bracken <a href="mailto:mjbracken@sasktel.net">mjbracken@sasktel.net</a>

**Annexe B:**

**Exemple d'organisation d'un comité organisateur**

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux  
(kmcintosh@baseball.ca)



**Annexe C:**

***Politique de discipline et plaintes de Baseball Canada***

---

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux

***Lien à notre politique disciplinaire:*** <https://baseball.ca/uploads/files/Baseball%20Canada%20-%20Discipline%20%26%20Complaints%20Policy.pdf>. À compter du 1er avril 2025, l'OSIC transfèrera les plaintes/signalements au CCES. Cette politique sera mise à jour dès qu'une version actualisée sera publiée.

***Si le lien est rompu, vous pouvez trouver tous les documents relatifs à la discipline et à la sécurité dans le sport sur la page Sport sécuritaire de Baseball Canada :*** [Baseball Canada | Sport Sécuritaire](#)

**Annexe C:**  
**Politique de discipline de Baseball Canada -ANNEXE C**

**BASEBALL CANADA**  
**RAPPORT D'INCIDENT**

Date et heure de l'incident: \_\_\_\_\_

Nom du rapporteur: \_\_\_\_\_ Position: \_\_\_\_\_

Endroit de l'incident: \_\_\_\_\_

Cet incident est une: \_\_\_\_\_ infraction mineure \_\_\_\_\_ infraction majeure

Individu(s) impliqué(s) dans l'incident:

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Description objective de l'incident (svp être concis, précis et sans jugement):

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Noms des individus qui sont témoins de l'incident: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Action disciplinaire prise (si applicable):

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature du rapporteur: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

**Annexe D:**  
***Règlements***

---

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux

Règlements des championnats de Baseball Canada -

[https://baseball.ca/uploads/files/2023%20R%C3%A8glements%20pour%20les%20championnats%20Baseball%20Canada\(1\).pdf](https://baseball.ca/uploads/files/2023%20R%C3%A8glements%20pour%20les%20championnats%20Baseball%20Canada(1).pdf)

Si des liens sont rompus, tous les fichiers peuvent être trouvés sur la page des championnats de Baseball Canada : [Baseball Canada | Championnats de Baseball Canada](#)



**BASEBALL**  
**C A N A D A**

